



GpM
Groupe MARTEL
BIEN • SERVICE • SERVICES
IMMOBILIERS

2000
2020 ans

www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux !

32 Avenue des FOURNEAUX

17690 ANGOULINS-SUR-MER

TÉL 05 46 370 300

contact@gpm-immobilier.com

ATTESTATION DE SURFACE DE CONSTRUCTION ET D'EMPRISE AU SOL MAXIMALES AUTORISEES - PCMI 9

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que le lot de terrain à bâtir dont la désignation suit :

Commune de : Andilly département de la Charente Maritime (17)

Lotissement : Lucie Aubrac

Arrêté du maire : Permis d'aménager n° 01700821C0001

LOT N° : 21

SUPERFICIE : 575 m²

CADASTRE : Section ZL 250

Bénéficie d'une surface de plancher de construction maximale autorisée de 240 m²

L'acte de vente sera reçu en l'étude de Maître MONNETREAU

Notaire à Saint-Agnant (17620)

Fait à Angoulins

Le 10/10/2022

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire.

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant
SAS GPM IMMOBILIER
BP 29 - Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-SUR-MER
Tél. : 05 46 370 300
SIRET 440 902 278 00017



GpM
Groupe MARTEL
SEULES DE VIE & SERVICES
IMMOBILIERS

2000
2020ans

www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX
17690 ANGOULINS-SUR-MER
TÉL 05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

CERTIFICAT D'EQUIPEMENT DU LOTPOUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE – PCMI 10

Objet : Certificat d'équipement du lot

Pièce nécessaire au dépôt du permis de construire sur le lot 21

Lotissement : LUCIE AUBRAC

Commune : ANDILLY

Permis d'aménager n° 017008 21 C0001

Lot n° 21

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que les équipements de desserte, réseaux assainissements, eau, électricité et téléphonie (génie civil et déroulage intérieur uniquement), ont été réalisés ainsi que la plateforme de l'ensemble des voies du lotissement susnommé desservant le lot n° 21

Le lot du lotissement n° 21 est ainsi desservi en application des dispositions de l'article R 442-18 b) du Code de l'urbanisme.

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire déposé sur le lot n° 21

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant

SAS GPM IMMOBILIER
BP 29 - Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-SUR-MER
Tél : 05 46 370 300
SIRET 440 902 278 00017